

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1041

18 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l.	49933	KN Holding S.A.	49948
3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l.	49948	L.A. Barraque Holding S.A.	49948
3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l.	49954	LogiCO2 International Sàrl	49938
Aimpeq S.A.	49959	LogiCO2 International Sàrl	49939
Angelus Investments S.à r.l.	49937	Logico 2 Online S.à r.l.	49939
Apito S.A.	49940	LPCO Investments S.à r.l.	49937
Arcis Consulting S.A.	49959	Negentropy Holding S.A.	49922
Beauté CARA S.à r.l.	49954	Norfin II S.A.	49947
Brisbane International Investment S.A. ..	49954	Nova Consulting S.à.r.l.	49933
Christep Promo S.à r.l.	49938	Primerose Investments S.à r.l.	49932
CSN Export S.à.r.l.	49968	René BEELENER et CIE s.à r.l.	49932
Diam International S.à r.l.	49959	Salon Contour S.à r.l.	49932
Effeta Spf S.A.	49937	Sculptor Springs of Eden S.à r.l.	49938
Exceliance S.A.	49968	SHT Finance GmbH	49932
Fipro Beteiligung S.A.	49947	SIM S.A.	49954
Foncière de la Cote	49946	Sitop S.à r.l.	49932
G Developpement Luxembourg	49947	Skigo S.A.	49947
Gestesa International Investissements S.à r.l.	49946	Sparkling Tours S.A.	49968
Gioza S.A.	49947	Starship Investments S.A.	49954
H.I.S. S.A.	49938	Tinsel Group S.A.	49939
Info Finance S.A.	49959	Tinsel Group S.A.	49939
JMA Consulting S.à r.l.	49959	Vagor S.A.	49946
		Vontobel Europe S.A.	49922

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.142.

—
AUSZUG

Anlässlich der am 9. April 2010 abgehaltenen Generalversammlung wurde beschlossen,

- Dr. Zeno Staub
- Dr. Martin Sieg Castagnola
- Dr. Jacques Bossart
- Roger Studer
- Dominic Gaillard
- Remigio Luongo
- Peter Fanconi

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2011 wiederzuernennen.

Anlässlich der am 9. April 2010 abgehaltenen Generalversammlung wurde beschlossen,

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

als Prüfungsbeauftragte der Gesellschaft bis zur nächsten Generalversammlung im Jahr 2011 wiederzuernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. April 2010.

Vontobel Europe S.A.

Référence de publication: 2010050583/25.

(100051787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of April.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEGENTROPY INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Cyprus, with registered office at 17 Gr. Xenopoulou Street, P.C. 3106 Limassol, Cyprus and registration number HE 244792,

here represented by Mr François GEORGES, Chartered Accountant, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

The above proxy, being signed "ne varietur" by appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they declare organize and the articles of incorporation of which shall be as follows (the "Articles"):

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a limited company is herewith formed under the name of "NEGENTROPY HOLDING S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is in Luxembourg City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board (as this term is defined hereinafter).

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the Board. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital is fixed at 31,000.- EUR (thirty one thousand Euros), represented by 310 (three hundred and ten) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), each Ordinary Share having a nominal value of 100.- EUR (one hundred Euros).

The Company can issue redeemable shares in the sense of article 49-8 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law") (the "Redeemable Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", each a "Share").

The redemption of the Redeemable Shares by the Company, which is subject to conditions provided in article 49-8 of the 1915 Law, may be effected at any time upon request of the Company under the following conditions (the "Conditions"):

- the Company shall have the right to redeem all or part of the Redeemable Shares through a request made to all shareholders holding Redeemable Shares, on a pro rata basis.
- such request by the Company may be made at any time.
- request for redemption must be made in writing, indicating the exact number of Redeemable Shares to be redeemed by the Company and the price as determined by the Board, and sent by registered mail to the address of the shareholders indicated in the shareholders' register.
- the price for redemption shall be the net book asset value per Share at the date the redemption is made.
- the redemption shall be effected within a period of one month following the date on which the registered letter has been sent to the shareholders.
- the price for the Redeemable Shares shall be paid in cash or otherwise simultaneously with the redemption.

Unless otherwise specified by law, the Shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single Share or two or more Shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at 12,000,000.- EUR (twelve million euros) to be divided into 120,000 (one hundred and twenty thousand) Shares with a par value of 100.- EUR (one hundred euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the Board is authorized, during a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of Redeemable Shares and/or Ordinary Shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds into Redeemable Shares and/or Ordinary Shares. In the event Redeemable Shares are issued, the Board will make sure that the Conditions are fulfilled.

The Board is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued.

The Board may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the Board is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the 1915 Law.

The Board shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may also within the limits set forth by the 1915 Law, redeem its own Shares, issue non-voting preferred shares and voting preferred shares.

Board of Directors and Statutory Auditor(s)

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) members (the "Directors", each a "Director"), who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The Directors shall be elected by a duly convened general meeting of shareholders of the Company resolving in accordance with the following rules:

- the Directors can be appointed as a Director of category A or a Director of category B;
- in case the Company has more than two (2) shareholders, each shareholder shall be authorised to propose one (1) candidate for election per tranche of 17% of the voting rights/share capital held in the Company. If the number of Directors proposed according to this provision is less than three (3), any one or more shareholder(s) whose holding comprises the majority of the voting rights/share capital in the Company shall nominate such additional number of Directors as are necessary for three (3) Directors to be proposed.

The Directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be eligible for reappointment; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining Directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The Board chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect by the Board.

The meetings of the Board are convened by the chairman or by any two Directors.

The Board can only validly debate and take decisions if, in case the Board is composed of three (3) Directors, at least two (2) Directors are present or represented or, in case the Board is composed of four (4) or more Directors, at least three (3) Directors are present or represented. Proxies between Directors are permitted; with the restriction that each Director can represent only one other member of the Board.

One or more Directors may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The Directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all Directors on one or several documents shall have the same effect as resolutions voted at the Board's meetings.

Art. 8. Decisions of the Board are taken by a majority of the votes cast. No resolution can be passed without the approval of at least one category A Director.

Art. 9. The minutes of the meetings of the Board shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Copies or extracts shall be certified conform by one Director or by a proxy.

Art. 10. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the 1915 Law, or by the present Articles, fall within the competence of the Board.

Any decision of the Board relating to the disposal of the whole or any material part or asset of the business or a subsidiary of the Company shall require the consent of shareholders representing at least two-thirds of the voting rights/ share capital of the Company

Art. 11. According to article 60 of the 1915 Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board. The delegation to a member of the Board shall entail the obligation for the Board to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two Directors (ii) if at least on Director of category A and one Director of category B have been appointed, the joint signatures of a Director of category A and of a Director of category B or (iii) in the case of a sole Director, the sole signature of this sole director or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time (the "Statutory Auditor(s)").

The term of the mandate of the Statutory Auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of May at 11.00. a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The Directors or the Statutory Auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least one fifth of the subscribed Company's share capital. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling general meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and if they have been duly informed on the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting.

Art. 17. Each Share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Except as otherwise required by the 1915 Law or the present Articles, resolutions at a general meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The Board draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the Statutory Auditor(s) at least one month before the annual general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the Board in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The 1915 Law shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first Directors and the first Statutory Auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the Company.

By deviation from article 7 of the Articles, the first chairman of the Board is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first Board of the Company.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the Shares as follows:

NEGENTROPY INVESTMENTS LIMITED:	310 Ordinary Shares
Total:	310 Ordinary Shares

All these Shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of 31,000 Euros (EUR Thirty One Thousand), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons have been elected as Directors of the category A, their mandate expiring at the annual general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 31 December 2014:

- Mr. Francois Georges, Chartered accountant, born in Luxembourg, on 20 March 1967, residing professionally at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Mr. Edouard Georges, legal advisor, born on 10 February 1968, residing professionally at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Dr. Peter Hamacher, private employee, born in Aachen (Germany), on 22 June 1966, residing at L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

Second resolution

The following person has been appointed chairman of the Board:

- Mr. François Georges, Chartered accountant, born in Luxembourg, on 20 March 1967, residing professionally at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Third resolution

The following has been appointed as Statutory Auditor, its mandate expiring at the annual general meeting of the Company which will be called to deliberate on the accounts of the Company as of 31 December 2014:

- audit.lu, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office in L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 113.620.

Fourth resolution

The Company's registered office is located at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NEGENTROPY INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois de Chypre, avec siège social à 17 Gr. Xenopoulou Street, P.C. 3106 Limassol, Chypre et enregistrée sous le numéro HE 244792,

ici représenté par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NEGENTROPY HOLDING S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires ("les Actions Ordinaires"), chaque action ordinaire ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

La Société peut émettre des actions rachetables aux termes de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") (les "Actions Rachetables" ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions", chacune une "Action").

Le rachat des Actions Rachetables par la Société, lequel est soumis aux conditions prévues à l'article 49-8 de la Loi de 1915, peut être effectué à tout moment sur la demande de la Société sous les conditions suivantes (les "Conditions"):

- la Société aura le droit de racheter toutes ou une partie des Actions Rachetables sur base d'une demande adressée à tous les actionnaires détenant des Actions Rachetables, au prorata des actions détenues

- une telle demande de la Société peut être formulée à n'importe quel moment

- la demande de rachat doit être formulée par écrit, indiquant le nombre exact des Actions Rachetables à racheter par la Société ainsi que le prix tel que décidé par le Conseil d'Administration, et envoyée par lettre recommandée à tous les actionnaires indiqués dans le registre des actionnaires

- le prix de rachat doit être la valeur nette d'inventaire par action à la date à laquelle le rachat est effectué

- le rachat doit avoir lieu dans un délai d'un mois à partir de la date à laquelle la lettre recommandée a été envoyée aux actionnaires

- le prix des Actions Rachetables doit être payé en numéraire ou autrement en même temps qu'a lieu le rachat.

Sauf disposition contraire de la loi, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Pour une période déterminée ci-après, le capital autorisé est fixé à 12.000.000,- EUR (douze millions d'euros) représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires exprimant leur vote aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des statuts.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la publication de cet acte de constitution, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit, dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation de capital peut être souscrite et émise sous forme d'Actions Rachetables et/ou d'Actions Ordinaires avec ou sans prime d'émission, à être libéré en numéraire, par apport en nature, par compensation de créances certaines, liquides et exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou primes d'émission, ou par la conversion d'obligations en Actions Rachetables et/ou Actions Ordinaires. Au cas où des Actions Rachetables sont émises, le Conseil d'Administration vérifiera que les Conditions ont été respectées.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à effectuer ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à un administrateur ou directeur ou tout autre mandataire dûment nommé, le devoir d'accepter les souscriptions et recevoir paiement pour les actions représentant tout ou partie des montants de l'augmentation de capital.

Après chaque augmentation de capital effectuée selon les formes requises par la loi par le conseil d'administration, cet article est mis à jour pour refléter cette modification.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La Société peut également dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions, émettre des actions préférentielles avec et sans droit de vote.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé de trois (3) membres au moins (les "Administrateurs", chacun un "Administrateur"), qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires délibérant suivant les règles suivantes:

- les Administrateurs peuvent être nommés en tant qu'Administrateur de catégorie A ou Administrateur de catégorie B;

- au cas où la Société a plus de deux (2) actionnaires, chaque actionnaire sera autorisé à proposer un (1) candidat pour l'élection par tranche de 17% des droits de vote du capital social détenue dans la Société.

Si le nombre des Administrateurs proposés conformément à cette règle est inférieure à trois (3), tout actionnaire ou plusieurs actionnaires lequel ou lesquels détiennent une majorité des droits de vote du capital social dans la Société pourra nommer un nombre supplémentaire d'administrateurs tel que requis pour arriver à trois (3) Administrateurs à proposer.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que, au cas où le Conseil est composé de trois (3) administrateurs, au moins deux (2) administrateurs sont présents ou représentés ou, au cas où le Conseil est composé de quatre (4) ou plusieurs administrateurs, au moins trois (3) administrateurs sont présents ou représentés. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. Aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord d'au moins un Administrateur de catégorie A.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi de 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Une décision quelconque du Conseil ayant pour objet la disposition de tout ou une partie du matériel ou des effets de commerce ou d'une filiale de la Société requiert le consentement des actionnaires représentant au moins les deux tiers des droits de vote du capital social de la Société.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et

avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou (iii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social souscrit. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, les parties prénommées ont souscrit les Actions comme suit:

NEGENTROPY INVESTMENTS LIMITED:	310 Actions Ordinaires
Total:	310 Actions Ordinaires

Toutes ces Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'Administrateurs de catégorie A, leur mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui sera convoquée afin de délibérer sur les comptes établis au 31 décembre 2014:

- Monsieur François Georges, expert-comptable, né à Luxembourg le 20 mars 1967, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- Monsieur Edouard Georges, juriste, né à Luxembourg le 10 février 1968, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- Dr. Peter Hamacher, employé privé, né à Aachen (Allemagne), le 22 juin 1966, demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

Deuxième résolution

La personne suivante a été nommée Président du Conseil:

- Monsieur François Georges, expert-comptable, né à Luxembourg le 20 mars 1967, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- La société "audit.lu", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 113.620.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: François GEORGES, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 avril 2010. LAC/2010/15817. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050296/511.

(100051935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Sitop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 69.184.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050648/10.

(100052587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

SHT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010050649/10.

(100052852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Salon Contour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R.C.S. Luxembourg B 107.745.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050651/10.

(100052586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

René BEELENER et CIE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEELENER René

Associé gérant

9 RUE Dr Ernest Feltgen

L-7531 MERSCH

Référence de publication: 2010050652/13.

(100052474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Primerose Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050653/10.

(100052434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Nova Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8278 Holzem, 12A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 137.417.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050655/11.

(100052858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.368.

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on 30 March 2010 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

1.2 The "Company" is 3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 March 2010, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

1.3 The meeting opened at 10.30 am.

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Mrs Cristina VIDAL, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Mrs Cristiana VALENT, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Mrs Nadine GLOESENER whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Declaration by Chairman. These appointments having been made, the Chairman declared that:

3.1 The name of the shareholder present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholder, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in varietur* by the shareholder represented at the meeting by proxy holder, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

3.2 The attendance list shows that the shareholder holding one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the whole share capital of the Company is represented at the meeting by proxies. The Appearing Shareholder has declared that it has been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

3.3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(A) To increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to twenty-three million five hundred and eighty-two thousand three hundred and twenty-nine Euro (EUR 23,582,329.-) by way of contribution in cash.

(B) Subscription and payment for the new shares.

(C) To amend the Articles to reflect the capital increase referred to above.

(D) Miscellaneous.

4. Resolutions. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

4.1 First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to twenty-three million five hundred and eighty-two thousand three hundred and twenty-nine Euro (EUR 23,582,329.-) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

3i Growth Capital B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13778, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom (the "Subscriber"), represented by a proxy holder as stated above subscribes for three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares, and
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to twenty-three million five hundred and eighty-two thousand three hundred and twenty-nine Euro (EUR 23,582,329.-) for a total issue price of twenty-three million six hundred and nineteen thousand eight hundred and twenty-nine Euro (EUR 23,619,829.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of twenty-three million six hundred and nineteen thousand eight hundred and twenty-nine Euro (EUR 23,619,829.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

4.2 Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares, and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

5. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

5.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euros.

5.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

5.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

5.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

5.5 This document having been read to the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

1. Introduction.

1.1 Une assemblée des associés de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le 30 mars 2010 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Notaire").

1.2 La "Société" est 3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 24 mars 2010, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

1.3 L'assemblée s'est ouverte à [*].

2. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur.

2.1 Madame Cristina VIDAL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Madame Cristiana VALENT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu Madame Nadine GLOESENER, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

3. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

3.1 Le nom de l'associé représenté à l'assemblée ("Associé Comparant") et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom de l'Associé Comparant, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par l'associé représenté à l'assemblée par un mandataire, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

3.2 Il ressort de la liste de présence que l'associé détenant un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société est représenté à l'assemblée par un mandataire. L'Associé Comparant a déclaré avoir été préalablement correctement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de vingt-trois million cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-neuf Euro (EUR 23.582.329,-) par voie d'apport en numéraire.

- (B) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.
- (C) Modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.
- (D) Divers

4. Résolutions. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

4.1 Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-neuf Euro (EUR 23.582.329,-) par voie d'apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération

3i Growth Capital B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni (le "Souscripteur"), représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à trois million sept cent cinquante mille (3.750.000) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de vingt-trois million cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-neuf Euro (EUR 23.582.329,-) pour un prix total d'émission de vingt-trois million six cent dix-neuf mille huit cent vingt-neuf Euro (EUR 23.619.829,-) payées par voie d'apports en numéraire; la preuve que la somme de vingt-trois million six cent dix-neuf mille huit cent vingt-neuf Euro (EUR 23.619.829,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

4.2 Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9, et
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

5. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

5.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille cinq cents Euro.

5.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

5.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

5.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

5.5 Ce document ayant été lu à l'Associé Comparant (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par ses noms de famille, prénoms, état civil et résidence, l'Associé Comparant (ou, selon le cas son mandataire), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Vidal, C. Valent, N. Gloesener, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14694. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010050364/230.

(100052020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Effeta Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.157.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010050680/12.

(100052812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010050726/10.

(100052464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Angelus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.971.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Angelus Investments S.à r.l.

Représentée par Mr Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010050728/13.

(100052528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

H.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.239.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

H.I.S. S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010050721/15.

(100052470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.554.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l.

J. Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010050722/14.

(100052469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Christep Promo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 139.697.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *CHRISTEP PROMO S.à r.l.*

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010050729/12.

(100052522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

LogiCO2 International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 18, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 104.747.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *LOGICO 2 INTERNATIONAL S.A R.L.*

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010050730/12.

(100052521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 121.180.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Tinsel Group S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010050724/15.

(100052467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 121.180.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Tinsel Group S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010050725/15.

(100052466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

LogiCO2 International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 18, rue Mies.
R.C.S. Luxembourg B 104.747.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LOGICO 2 INTERNATIONAL S.A R.L.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010050731/12.

(100052517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Logico 2 Online S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 24, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 139.088.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LOGICO 2 ONLINE S.A R.L.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010050732/12.

(100052514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Apito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.403.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventh of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., having its registered office in 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

2.- Mr. Manuel Rui Torgal Simões, residing in rua da Pena 112, Porto, Portugal,

3.- Mr. Alberto Nuno Torgal Simões, residing in rua de Vilar, n°29 1°, Porto, Portugal,

All here represented by Mr. Benoit Lockman, with professional address in L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

By virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of APITO S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares of no par value.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote of each category. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board. The first chairman shall be appointed by the general meeting.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast of each category. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Nevertheless, the chairman will have a veto right on all decisions taken with the required majority as specified in previous paragraph. In case that the chairman uses his veto right a new board meeting with the items of the agenda that weren't approved is to be convened within ten working days. Decisions on this board will be approved only with the unanimous vote of the remaining directors.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday of the month of May at 11.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., prenamed, fifteen thousand five hundred shares	15,500
2.- Mr. Manuel Rui Torgal Simões, prenamed, seven thousand seven hundred and fifty shares	7,750
3.- Mr. Alberto Nuno Torgal Simões, prenamed, seven thousand seven hundred and fifty shares	7,750
TOTAL: thirty-one thousand shares	31,000

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000 (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three directors.

The following have been elected as directors:

- Mr. Karl LOUARN, chartered accountant, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr. Frédéric MONCEAU, chartered accountant, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr. Massimo GILOTTI, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Régis PIVA, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by an French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- PARFININDUS S.à.r.l., ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,
- 2.- Monsieur Manuel Rui Torgal Simões, demeurant à rua da Pena 112, Porto, Portugal,
- 3.- Monsieur Alberto Nuno Torgal Simões, demeurant à rua de Vilar, n°29 1°, Porto, Portugal.

Tous ici représentés par Monsieur Benoit Lockman, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

En vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "APITO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en votant à la majorité de chaque catégorie. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés de chaque catégorie. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Néanmoins, le président du conseil dispose d'un droit de veto sur toutes les décisions prises à la majorité mentionnée au paragraphe précédent. Lorsque le président utilisera son droit de veto, une nouvelle réunion du conseil délibérant sur le point ayant fait l'objet du veto pourra être convoquée dans les dix jours ouvrables. La décision de ce conseil ne pourra alors être approuvée qu'avec l'accord unanime des administrateurs restants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée, quinze mille cinq cents actions	15.500
2.- Monsieur Manuel Rui Torgal Simões, prénommé, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
3.- Monsieur Alberto Nuno Torgal Simões, prénommé, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
TOTAL: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2010. Relation: LAC/2010/15693. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050318/329.

(100052102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Gestesa International Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gestesa International Investissements S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050670/11.

(100052928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Vagor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050733/10.

(100052511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Foncière de la Cote, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.460.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2010050674/12.

(100052484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050734/10.

(100052509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

G Developpement Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 68.068.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/04/2010.
G DEVELOPPEMENT LUXEMBOURG
Marie BIAIS
Gerant De Societe

Référence de publication: 2010050735/13.

(100052508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Norfin II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.325.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORFI II S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050736/12.

(100052505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Skigo S.A., Société Anonyme,
(anc. Gioza S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.411.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKIGO S.A. (EX GIOZA S.A.)
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050737/13.

(100052503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

KN Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 34.831.

Les comptes annuels au 30 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010050661/10.

(100052579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

L.A. Barraque Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 74.107.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050662/10.

(100053050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 152.369.

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on 31 March 2010 before Maitre Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

1.2 The "Company" is 3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 March 2010, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

1.3 The meeting opened at 10.30 am.

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Mrs Cristina VIDAL, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Mrs Cristiana SCHMIT, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Mrs Nadine GLOESENER, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Declaration by Chairman. These appointments having been made, the Chairman declared that:

3.1 The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the shareholders represented at the meeting by proxy holders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

3.2 The attendance list shows that shareholders holding one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

3.3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(A) To increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3

shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to twenty-two million six hundred and forty-three thousand seven hundred and ninety-three Euro (EUR 22,643,793.-) by way of contribution in cash.

(B) Subscription and payment for the new shares.

(C) To amend the Articles to reflect the capital increase referred to above.

(D) Miscellaneous.

4. Resolutions. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

4.1 First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to twenty-two million six hundred and forty-three thousand seven hundred and ninety-three Euro (EUR 22,643,793.-) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

(i) 3i Growth Capital A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13777, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, represented by a proxy holder as stated above subscribes for five hundred and sixty-seven thousand three hundred and seventy-one (567,371) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one hundred seventy-four thousand and thirty-one (174,031) new class A1 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A2 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A3 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A4 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A5 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A6 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A7 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A8 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A9 shares, and
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to three million five hundred and thirteen thousand eight hundred and thirty-seven Euro and twenty-nine cents (EUR 3,513,837.29) for a total issue price of three million five hundred and nineteen thousand five hundred and eleven Euro (EUR 3,519,511.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of three million five hundred and nineteen thousand five hundred and eleven Euro (EUR 3,519,511.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

(ii) 3i Growth Capital C L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13779, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, represented by a proxy holder as stated above subscribes for two million six hundred and fifteen thousand two hundred and fifty-eight (2,615,258) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- seven hundred and eighty-two thousand nine hundred and thirty-nine (782,939) new class A1 shares,
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A2 shares,
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A3 shares,
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A4 shares,
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A5 shares,

- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A6 shares,
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A7 shares,
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A8 shares,
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A9 shares, and
- two hundred and three thousand five hundred and ninety-one (203,591) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to fifteen million six hundred and sixteen thousand one hundred and eighteen Euro and forty-two cents (EUR 15,616,118.42) for a total issue price of fifteen million six hundred and forty-two thousand two hundred and seventy-one Euro (EUR 15,642,271.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of fifteen million six hundred and forty-two thousand two hundred and seventy-one Euro (EUR 15,642,271.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment

(iii) 3i Growth Capital G L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13827, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, represented by a proxyholder as stated above subscribes for five hundred and sixty-seven thousand three hundred and seventy-one (567,371) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one hundred seventy-four thousand and thirty (174,030) new class A1 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A2 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A3 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A4 shares,
- forty-three thousand seven hundred and four (43,704) new class A5 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A6 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A7 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A8 shares,
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A9 shares, and
- forty-three thousand seven hundred and five (43,705) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to three million five hundred and thirteen thousand eight hundred and thirty-seven Euro and twenty-nine cents (EUR 3,513,837.29) for a total issue price of three million five hundred and nineteen thousand five hundred and eleven Euro (EUR 3,519,511.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of three million five hundred and nineteen thousand five hundred and eleven Euro (EUR 3,519,511.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment

4.2 Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A 7 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares, and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

5. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

5.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euros.

5.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

5.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

5.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

5.5 This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxy holders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxy holders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Procès-verbal d'une assemblée des associés tenue à Luxembourg le 31 mars 2010

1. Introduction.

1.1 Une assemblée des associés de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le 31 mars 2010 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Notaire").

1.2 La "Société" est 3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 24 mars 2010, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

1.3 L'assemblée s'est ouverte à 10.30 heures.

2. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur.

2.1 Madame Cristina VIDAL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Madame Cristiana VALENT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu Madame Nadine GLOESENER, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

3. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

3.1 Les noms des associés présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

3.2 Il ressort de la liste de présence que les associés détenant un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (viii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de vingt-deux million six cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize Euro (EUR 22.643.793,-) par voie d'apport en numéraire.

(B) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

(C) Modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.

(D) Divers

4. Résolutions. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

4.1 Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de vingt-deux million six cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize Euro (EUR 22.643.793,-) par voie d'apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération

(i) 3i Growth Capital A L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13777, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à cinq cent soixante-sept mille trois cent soixante et onze (567.371) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- cent soixante-quatorze mille trente et un (174.031) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de trois million cinq cent treize mille huit cent trente-sept Euro et vingt-neuf centimes (EUR 3.513.837,29) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission de trois million cinq cent dix-neuf mille cinq cent onze Euro (EUR 3.519.511,-); la preuve que la somme de trois million cinq cent dix-neuf mille cinq cent onze Euro (EUR 3.519.511,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

(ii) 3i Growth Capital C L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13779, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à deux million six cent quinze mille deux cent cinquante-huit (2.615.258) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-neuf (782.939) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (203.591) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de quinze million six cent seize mille cent dix-huit Euro et quarante-deux centimes (EUR 15.616.118,42) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission de quinze million six cent quarante-deux mille deux cent soixante et onze Euro (EUR 15.642.271,-); la preuve que la somme de quinze million six cent quarante-deux mille deux cent soixante et onze Euro (EUR 15.642.271,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

(iii) 3i Growth Capital G L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13827, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à cinq cent soixante-sept mille trois cent soixante et onze (567.371) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- cent soixante-quatorze mille trente (174.030) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- quarante-trois mille sept cent quatre (43.704) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- quarante-trois mille sept cent cinq (43.705) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de trois million cinq cent treize mille huit cent trente-sept Euro et vingt-neuf centimes (EUR 3.513.837,29) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission de trois million cinq cent dix-neuf mille cinq cent onze Euro (EUR 3.519.511,-); la preuve que la somme de trois million cinq cent dix-neuf mille cinq cent onze Euro (EUR 3.519.511,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

4.2 Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9, et
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10,
- ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

5. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

5.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille six cents Euro.

5.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

5.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

5.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

5.5 Ce document ayant été lu aux Associés Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Associés Apparaissant (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Vidal, C. Schmit, N. Gloesener, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14709. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010050366/316.

(100052011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Brisbane International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.779.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISBANE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050738/12.

(100052502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

SIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 11.702.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIM S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050739/12.

(100052501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Starship Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 106.199.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050740/10.

(100052499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Beauté CARA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 104.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050743/10.

(100052580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.366.

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on 30 March 2010 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

1.2 The "Company" is 3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 March 2010, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

1.3 The meeting opened at 11.15 am.

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Mrs Cristina VIDAL, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Mrs Cristiana SCHMIT, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Mrs Nadine GLOESENER, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Declaration by Chairman. These appointments having been made, the Chairman declared that:

3.1 The name of the shareholder present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholder, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the shareholder represented at the meeting by proxy holder, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

3.2 The attendance list shows that the shareholder holding one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. The Appearing Shareholder has declared that it has been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

3.3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(A) To increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to ten million one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-one Euro (EUR 10,191,431.-) by way of contribution in cash.

(B) Subscription and payment for the new shares.

(C) To amend the Articles to reflect the capital increase referred to above.

(D) Miscellaneous.

4. Resolutions. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

4.1 First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to ten million one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-one Euro (EUR 10,191,431.-) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

3i Growth Capital B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13778, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom (the "Subscriber"), represented by a proxy holder as stated above subscribes for three million seven hundred and fifty

thousand (3,750,000) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares, and
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to ten million one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-one Euro (EUR 10,191,431.-) for a total issue price of ten million two hundred and twenty-eight thousand nine hundred and thirty-one Euro (EUR 10,228,931.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of ten million two hundred and twenty-eight thousand nine hundred and thirty-one Euro (EUR 10,228,931.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

4.2 Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A 7 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares, and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

5. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

5.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand seven hundred Euros.

5.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

5.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

5.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

5.5 This document having been read to the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), who is known to the Notary by its names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

6. Introduction.

6.1 Une assemblée des associés de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le 30 mars 2010 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Notaire").

6.2 La "Société" est 3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 24 mars 2010, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

6.3 L'assemblée s'est ouverte à 11.15 heures.

7. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur.

7.1 Madame Cristina VIDAL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

7.2 Le Président a nommé Madame Cristiana VALENT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

7.3 L'assemblée a élu Madame Nadine GLOESENER, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

8. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

8.1 Le nom de l'associé représenté à l'assemblée ("Associé Comparant") et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom de l'Associé Comparant, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par l'Associé Comparant à l'assemblée par un mandataire, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

8.2 Il ressort de la liste de présence que l'associé détenant un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société est représenté à l'assemblée par un mandataire. L'Associé Comparant a déclaré avoir été préalablement correctement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

8.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de dix million cent quatre-vingt onze mille quatre cent trente et un Euro (EUR 10.191.431,-) par voie d'apport en numéraire.

(B) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

(C) Modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.

(D) Divers

9. Résolutions. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

9.1 Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de dix million cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente et un Euro (EUR 10.191.431,-) par voie d'apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération

3i Growth Capital B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni (le "Souscripteur"), représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à trois million sept cent cinquante mille (3.750.000) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de dix millions cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente et un Euro (EUR 10.191.431,-) pour un prix total d'émission de dix million deux cent vingt-huit mille neuf cent trente et un Euro (EUR 10.228.931,-) payées par voie d'apports en numéraire; la preuve que la somme de dix million deux cent vingt-huit mille neuf cent trente et un Euro (EUR 10.228.931,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

9.2 Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9, et
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10,
- ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

10. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

10.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille sept cents Euro.

10.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

10.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

10.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

10.5 Ce document ayant été lu à l'Associé Comparant (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par ses noms de famille, prénoms, état civil et résidence, l'Associé Comparant (ou, selon le cas son mandataire), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Vidal, C. Schmit, N. Gloesener, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14697. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010050370/229.

(100052036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Arcis Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050746/10.

(100052551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Info Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 90.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050747/10.

(100052550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

JMA Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050748/10.

(100052547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Aimpeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050749/10.

(100052546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.999.999,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Diam International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131153 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2184 of 3 October 2007. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, on 26 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1120 of 7 May 2008.

The meeting was opened with Mr Sébastien Binard, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and scrutineer Mrs Andréa Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the par value of the Company's Preferred Shares and Ordinary Shares from their current par value of one hundred Euro (EUR 100.-) down to a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Creation of two (2) sub-classes of Preferred Shares, namely the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares, and conversion of the existing Preferred Shares into Class A Preferred Shares and Class B Preferred Shares.

3. Creation of two (2) sub-classes of Ordinary Shares, namely the Class A Ordinary Shares, and the Class B Ordinary Shares, and conversion of the existing Ordinary Shares into Class A Ordinary Shares, and Class B Ordinary Shares.

4. Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at five million Euro (EUR 5,000,000.-) represented by five million (5,000,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share divided into:

- one (1) Class A preferred share and, three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) Class B preferred shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Preferred Shares"); and

- five hundred thousand (500,000) Class A ordinary shares, and five hundred thousand (500,000) Class B ordinary shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Ordinary Shares").

The Preferred Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Preferred Shares.

The Ordinary Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Ordinary Shares.

The Preferred Shares and the Ordinary Shares carry the same rights and obligations except as provided in articles 17 and 19.2 below."

5. Amendment of Paragraph 2 of Article 17 of the of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" **17.2.** Any distribution made out of the profits of the Company that may be legally distributed (the "Distributable Profits") shall be made to the shareholders in such amounts and, in accordance with the following rules:

(i) First, any Distributable Profits shall be allocated to the holders of Class A Preferred Shares pro rata to the portion of the outstanding Class A Preferred Shares held by each of them, until the cumulative amount of distributions made out of the Distributable Profits with respect to Class A Preferred Shares equals an amount of four hundred thousand Euro (400,000.-) (the "First Preferred Amount");

(ii) Second, any remaining Distributable Profits after payment of the First Preferred Amount (which for the avoidance of doubt shall be distributable only once) shall be allocated to the holders of Class B Preferred Shares pro rata to the portion of the outstanding Class B Preferred Shares held by each of them, until the cumulative amount of distributions made out of the Distributable Profits with respect to Class B Preferred Shares equals a return at the annual rate of 5% of the aggregate par value of all Preferred Shares (the "Second Preferred Amount");

(iii) Third, the remainder of the Distributable Profits after payment of the First Preferred Amount and the Second Preferred Amount, if any shall be allocated, to the holders of Ordinary Shares pro rata to the portion of the outstanding Ordinary Shares held by each of them."

6. Deletion of Paragraph 3 of Article 17 of the Company's articles of incorporation and subsequent renumbering of Paragraph 4 of Article 17 of the Company's articles of incorporation.

7. Reduction of the share capital of the Company through redemption and subsequent cancellation of the outstanding Class A Preferred Share.

8. Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety nine Euro (EUR 4,999,999.-) represented by four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety nine (4,999,999) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share divided into:

- three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) Class B preferred shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Preferred Shares"); and

- five hundred thousand (500,000) Class A ordinary shares, and five hundred thousand (500,000) Class B ordinary shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Ordinary Shares").

The Preferred Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Preferred Shares.

The Ordinary Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Ordinary Shares.

The Preferred Shares and the Ordinary Shares carry the same rights and obligations except as provided in articles 17 and 19.2 below."

9. Subsequent amendment of Paragraph 2 of Article 17 of the of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" **17.2.** Any distribution made out of the profits of the Company that may be legally distributed (the "Distributable Profits") shall be made to the shareholders in such amounts and, in accordance with the following rules:

(i) First, any Distributable Profits shall be allocated to the holders of Class B Preferred Shares pro rata to the portion of the outstanding Class B Preferred Shares held by each of them, until the cumulative amount of distributions made out of the Distributable Profits with respect to Class B Preferred Shares equals a return at the annual rate of 5% of the aggregate par value of all Preferred Shares (the "Preferred Amount");

(ii) Second, the remainder of the Distributable Profits after payment of Preferred Amount, if any, shall be allocated to the holders of Ordinary Shares pro rata to the portion of the outstanding Ordinary Shares held by each of them."

10. Amendment of Paragraph 2, number (1) of Article 19 of the of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" **19.2.** In the event of a Liquidation (as defined below), the shareholder(s) of the Company shall be entitled to the proceeds resulting from the Liquidation (the "Proceeds") in accordance with the following method:

(1) each holder of Preferred Shares shall be entitled to be paid out of the Proceeds, before any payment shall be made to the holders of Ordinary Shares, an amount per Preferred Share equal to the aggregate par value of his/her Preferred Shares plus any accrued but unpaid Preferred Amount on each of his/her Preferred Shares; and [...]"

11. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, Initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That 40,000 preferred shares (100%) and 9,675 ordinary shares (out of 10,000 Issued ordinary shares) being 49,675 shares are represented at the present meeting, all shareholders having been convened by notices sent by registered mail on 11 March 2010, a majority of shareholders being represented .

IV. That the present meeting, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the par value of the Preferred Shares and the Ordinary Shares of the Company from their current par value of one hundred Euro (EUR 100.-) down to a par value of one Euro (EUR 1.-) per share and to subsequently increase the number of Preferred Shares of the Company from forty thousand (40,000) up to four million (4,000,000) and to increase the number of Ordinary Shares of the Company from ten thousand (10,000) up to one million (1,000,000) respectively.

Accordingly to the above, each shareholder shall receive hundred (100) shares for each share held before the above reduction of par value.

Second resolution

The general meeting resolves to create two (2) sub-classes of Preferred Shares, namely the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares.

Subsequently, the meeting resolves to convert the existing four million (4,000,000) Preferred Shares into (i) one (1) Class A Preferred Share, and (ii) three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) Class B Preferred Shares.

The general meeting notes that as a consequence of the above resolution, the four million (4,000,000) Preferred Shares of the Company are held as follows:

- Diam Recovery Holdings, LLC, a limited liability company, existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 1001, Brickell Bay Drive, USA-33131 Miami, Florida, registered under the number 4289581,

holds one (1) Class A Preferred Share and three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) Class B Preferred Shares.

Third resolution

The general meeting resolves to create two (2) sub-classes of Ordinary Shares, namely the Class A Ordinary Shares, and the Class B Ordinary Shares.

Subsequently, the meeting resolves to convert the existing one million (1,000,000) Ordinary Shares into (i) five hundred thousand (500,000) Class A Ordinary Shares, and (ii) five hundred thousand (500,000) Class B Ordinary Shares.

The general meeting notes that as a consequence of the above resolution the one million (1,000,000) Ordinary Shares of the Company are held as follows:

- Diam Recovery Holdings, LLC, a limited liability company, existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 1001, Brickell Bay Drive, USA-33131 Miami, Florida, registered under the number 4289581, holds four hundred thirty one thousand two hundred fifty (431,250) Class A Ordinary Shares, and four hundred thirty one thousand two hundred fifty (431,250) Class B Ordinary Shares;
- Herve Boezennec, residing at 34, route des Gardes, 92160 Meudon, France, holds ten thousand (10,000) Class A Ordinary Shares, and ten thousand (10,000) Class B Ordinary Shares;
- Louis Dupere, residing at 10, Rockhill Terrace, Larchmont, New York 10538, United States of America, holds three thousand seven hundred fifty (3,750) Class A Ordinary Shares, and three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B Ordinary Shares;
- Alain Bada, residing 40, rue Gaetan Pirou, 95580 Andilly, France, holds six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Ordinary Shares, and six thousand two hundred fifty (6,250) Class B Ordinary Shares;
- Stephane Michel-Grosjean, residing at 189 Long Xi Lu, Ming Yuan bie shue, house 731, 200335 Shanghai, China, holds three thousand seven hundred fifty (3,750) Class A Ordinary Shares, and three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B Ordinary Shares;
- Patrick Combemorel, residing at Le Petit Leige, 03320 Lurcy-Levis, France, holds three thousand seven hundred fifty (3,750) Class A Ordinary Shares, and three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B Ordinary Shares;
- Thierry Chetaille residing at 12, rue d'Anjou, 78000 Versailles, France holds five thousand (5,000) Class A Ordinary Shares, and five thousand (5,000) Class B Ordinary Shares;
- David Bagley, residing at 6, Garendon road, Shepshed, Leicestershire, LE12 9NX, United Kingdom, holds two thousand five hundred (2,500) Class A Ordinary Shares, and two thousand five hundred (2,500) Class B Ordinary Shares;
- Didier Guerin, residing at Les Tréssardières, 35490 Gahard, France, holds two thousand five hundred (2,500) Class A Ordinary Shares, and two thousand five hundred (2,500) Class B Ordinary Shares;
- Jean-Pierre Leroy, residing at 22, rue Auguste Dolnet, F 78740 Vaux-sur-Seine, France, holds one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Ordinary Shares, and one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Ordinary Shares;
- Giles Easingwood, residing at 57 Windrush Drive, Hinckley, Leicestershire, LE100NY, United Kingdom, holds one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Ordinary Shares, and one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Ordinary Shares;
- Martin Bagley, residing at 33, Highfields Drive, Loughborough, Leicestershire, LE11 3JS United Kingdom, holds one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Ordinary Shares, and one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Ordinary Shares;
- Michel Vinsonneau, residing at 10, Impasse du Picolo 95210 Saint-Gratien, France, holds one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Ordinary Shares, and one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Ordinary Shares;
- Charles Storino, residing at 30, allée du Vert Gallant, 78240 Chambourcy, France, holds one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Ordinary Shares, and one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Ordinary Shares; and
- Michel Vaissaire residing at 22, avenue Galliéni, 76130 Mont Saint Aignan holds twenty-five thousand (25,000) Class A Ordinary Shares, and twenty-five thousand (25,000) Class B Ordinary Shares.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend the Paragraphs 2 of Article 17 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **17.2.** Any distribution made out of the profits of the Company that may be legally distributed (the "Distributable Profits") shall be made to the shareholders in such amounts and, in accordance with the following rules:

(i) First, any Distributable Profits shall be allocated to the holders of Class A Preferred Shares pro rata to the portion of the outstanding Class A Preferred Shares held by each of them, until the cumulative amount of distributions made out of the Distributable Profits with respect to Class A Preferred Shares equals an amount of four hundred thousand Euro (400,000.-) (the "First Preferred Amount);

(ii) Second, any remaining Distributable Profits after payment of the First Preferred Amount (which for the avoidance of doubt shall be distributable only once) shall be allocated to the holders of Class B Preferred Shares pro rata to the

portion of the outstanding Class B Preferred Shares held by each of them, until the cumulative amount of distributions made out of the Distributable Profits with respect to Class B Preferred Shares equals a return at the annual rate of 5% of the aggregate par value of all Preferred Shares (the "Second Preferred Amount");

(iii) Third, the remainder of the Distributable Profits after payment of the First Preferred Amount and the Second Preferred Amount, if any, shall be allocated to the holders of Ordinary Shares pro rata to the portion of the outstanding Ordinary Shares held by each of them. "

Fifth resolution

The general meeting resolves to delete Paragraph 3 of Article 17 of the Company's articles of incorporation and subsequently renumber Article 17.4 as Article 17.3.

Sixth resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) down to an amount of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety nine Euro (EUR 4,999,999.-) through the redemption and subsequent cancellation of the outstanding Class A Preferred Share for a total redemption price of four hundred thousand Euro (400,000.-).

Seventh resolution

As a consequence of the abovementioned resolutions, the general meeting resolves to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety nine Euro (EUR 4,999,999.-) represented by four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety nine (4,999,999) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share divided into:

- three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) Class B preferred shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Preferred Shares"); and
- five hundred thousand (500,000) Class A ordinary shares, and five hundred thousand (500,000) Class B ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Ordinary Shares").

The Preferred Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Preferred Shares.

The Ordinary Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Ordinary Shares.

The Preferred Shares and the Ordinary Shares carry the same rights and obligations except as provided in articles 17 and 19.2 below."

Eight resolution

The general meeting resolves as a consequence of the reduction of the Company's share capital as provided by the sixth resolution here above to amend Paragraph 2 of Article 17 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **17.2.** Any distribution made out of the profits of the Company that may be legally distributed (the "Distributable Profits") shall be made to the shareholders in such amounts and, in accordance with the following rules:

(i) First, any Distributable Profits shall be allocated to the holders of Class B Preferred Shares pro rata to the portion of the outstanding Class B Preferred Shares held by each of them, until the cumulative amount of distributions made out of the Distributable Profits with respect to Class B Preferred Shares equals a return at the annual rate of 5% of the aggregate par value of all Preferred Shares (the "Preferred Amount");

(ii) Second, the remainder of the Distributable Profits after payment of Preferred Amount, if any, shall be allocated to the holders of Ordinary Shares pro rata to the portion of the outstanding Ordinary Shares held by each of them."

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend Paragraph 2 number (1) of Article 19 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **19.2.** In the event of a Liquidation (as defined below), the shareholder(s) of the Company shall be entitled to the proceeds resulting from the Liquidation (the "Proceeds") in accordance with the following method:

(1) each holder of Preferred Shares shall be entitled to be paid out of the Proceeds, before any payment shall be made to the holders of Ordinary Shares, an amount per Preferred Share equal to the aggregate par value of his/her Preferred Shares plus any accrued but unpaid Preferred Amount on each of his/her Preferred Shares; and[...]".

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Diam International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131153 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2184 du 3 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, prénommée, le 26 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 7 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Binard, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'agenda de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale des Parts Privilégiées de la Société et des Parts Ordinaires de la Société de leur valeur actuelle de cent euros (EUR 100,-) à une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Création de deux (2) sous-classes de Parts Privilégiées, notamment des Parts Privilégiées de Classe A et des Parts Privilégiées de Classe B et conversion des Parts Privilégiées existantes en Parts Privilégiées de Classe A et en Parts Privilégiées de Classe B.

3. Création de deux (2) sous-classes de Parts Ordinaires, les Parts Ordinaires de Classe A et Parts Ordinaires de Classe B et conversion des Parts Ordinaires existantes en Parts Ordinaires de Classe A et en Parts Ordinaires de Classe B.

4. Modification du paragraphe 2 de l'article 17 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **17.2.** Toute distribution des profits légalement distribuables de la Société (le "Profit Distribuable") devra être affectée aux associés de la manière et dans les montants décrits ci-dessous:

(i) Premièrement, tout Profit Distribuable devra être affecté aux détenteurs des Parts Privilégiées de Classe A, au pro rata du nombre de Parts Privilégiées de Classe A détenues par chacun de ceux-ci, jusqu'à ce que le montant cumulé des distributions aux Parts Privilégiées de Classe A soit égal à un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) (le "Premier Montant Préférentiel");

(ii) Deuxièmement, tout Profit Distribuable restant après paiement du Premier Montant Préférentiel (qui pour éviter toute confusion ne sera effectué qu'une seule fois) devra être affecté aux détenteurs des Parts Privilégiées de Classe B, au pro rata du nombre de Parts Privilégiées de Classe B détenu par chacun de ceux-ci, jusqu'à ce que le montant cumulé des distributions aux Parts Privilégiées de Classe B soit égal à un revenu d'un taux annuel de 5% calculé sur la valeur totale nominale de l'ensemble des Parts Privilégiées (le "Second Montant Préférentiel");

(iii) Troisièmement, le solde de Profit Distribuable éventuel après paiement du Premier Montant Préférentiel et du Second Montant Préférentiel, devra être affecté aux détenteurs des Parts Ordinaires, au pro rata du nombre de Parts Ordinaires détenu par chacun d'entre eux."

5. Suppression du paragraphe 3 de l'article 17 des statuts de la Société et renumérotation subséquente.

6. Réduction du capital social de la Société par rachat et annulation subséquente de la Part Privilégiée de Classe A existante.

7. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 4.999.999,-), représenté par quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999.999) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties en:

- trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Parts Privilégiées de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Privilégiées"); et

- cinq cent mille (500.000) Parts Ordinaires de Classe A et cinq cent mille (500.000) Parts Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Ordinaires").

Les Parts Privilégiées, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et le droit à toute autre distribution d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Privilégiées.

Les Parts Ordinaires, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et à toute autre distribution d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Ordinaires.

Les Parts Privilégiées et les Parts Ordinaires donnent lieu aux mêmes droits et obligations, sous réserve des dispositions des articles 17 et 19.2 ci-dessous."

8. Modification subséquente du paragraphe 2 de l'article 17 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **17.2.** Toute distribution des profits légalement distribuables de la Société (le "Profit Distribuable") devra être affectée aux associés de la manière et dans les montants décrits ci-dessous:

(i) Premièrement, tout Profit Distribuable devra être affecté aux détenteurs des Parts Privilégiées de Classe B, au pro rata du nombre de Parts Privilégiées de Classe B détenu par chacun de ceux-ci, jusqu'à ce que le montant cumulatif des distributions aux Parts Privilégiées de Classe B soit égal à un revenu d'un taux annuel de 5% calculé sur la valeur totale nominale de l'ensemble des Parts Privilégiées (le "Montant Préférentiel");

(ii) Deuxièmement, le solde de Profit Distribuable éventuel après paiement du Montant Préférentiel, devra être affecté aux détenteurs des Parts Ordinaires, au pro rata du nombre de Parts Ordinaires détenu par chacun d'entre eux."

9. Modification subséquente du paragraphe 2 numéro (1) de l'article 19 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **19.2.** Dans le cas d'une Liquidation (telle que définie ci-dessous), les associés de la Société, auront droit aux produits résultant de la Liquidation (les "Produits") conformément à la méthode ci-dessous:

(1) chaque détenteur de Parts Privilégiées aura le droit de recevoir des Produits, en priorité par rapport à toute distribution aux détenteurs de Parts Ordinaires, un montant par Part Privilégiée égal à la valeur totale nominale de ses Parts Privilégiées augmenté de tout Montant Préférentiel dû mais non payé sur chacune de ses Parts Privilégiées; et [...]"

10. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que 40.000 parts privilégiées (100%) et 9.675 parts ordinaires (de 10.000 parts ordinaires émises), donc un total de 49.675 parts sont représentées à la présente assemblée, que tous les associés ont été convoqués par des notifications envoyées le 11 mars 2010 par lettre recommandée et qu'une majorité des associés est donc représentée.

IV. Que la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des Parts Privilégiées de la Société et des Parts Ordinaires de la Société de leur valeur actuelle de cent euros (EUR 100,-) à une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune et de manière subséquente d'augmenter le nombre de Parts Privilégiées de la Société de quarante mille (40.000) à quatre millions (4.000.000) et d'augmenter le nombre de Parts Ordinaires de la Société de dix mille (10.000) à un million (1.000.000).

En vertu de ce qui a été décidé ci-dessus, chaque associé recevra cent (100) parts sociales pour chaque part sociale détenue par lui avant la réduction de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux (2) sous-classes de Parts Privilégiées, les Parts Privilégiées de Classe A et Parts Privilégiées de Classe B.

Subséquemment l'assemblée générale décide de convertir les quatre millions (4.000.000) de Parts Privilégiées existantes en (i) une (1) Part Privilégiée de Classe A et (ii) trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Parts Privilégiées de Classe B.

L'assemblée générale prend acte que suite à la résolution ci-dessus, les quatre millions (4.000.000) Parts Privilégiées sont détenues comme suit:

- Diam Recovery Holdings, LLC, une société régie par les lois de l'état de Floride, ayant son siège social au 1001 Brickell Bay Drive, 27ème Etage, Miami, Floride 33131 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée sous le numéro 4289581, détient

une (1) Part Privilégiée de Classe A et trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Parts Privilégiées de Classe B.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux (2) sous-classes de Parts Ordinaires, les Parts Ordinaires de Classe A et les Parts Ordinaires de Classe B.

Subséquentement l'assemblée générale décide de convertir le million (1.000.000) de Parts Ordinaires existantes en (i) cinq cent mille (500.000) Parts Ordinaires de Classe A et (ii) cinq cent mille (500.000) Parts Ordinaires de Classe B.

L'assemblée générale prend acte que suite à la résolution ci-dessus, le million (1.000.000) de Parts Ordinaires est détenu comme suit:

- Diam Recovery Holdings, LLC, une société régie par les lois de l'état de Floride, ayant son siège social au 1001 Brickell Bay Drive, 27^{ème} Etage, Miami, Floride 33131 (Etats Unis d'Amérique), immatriculée sous le numéro 4289581, détenteur de quatre cent trente et un mille deux cent cinquante (431.250) Parts Ordinaires de Classe A et de quatre cent trente et un mille deux cent cinquante (431.250) Parts Ordinaires de Classe B;

- Herve Boezennec, demeurant 34, route des Gardes, 92160 Meudon, France, détenteur de dix mille (10.000) Parts Ordinaires de Classe A et de dix mille (10.000) Parts Ordinaires de Classe B;

- Louis Dupéré, demeurant au 10, Rockhill Terrace, Larchmont, New York 10538, Etats-Unis d'Amérique, détenteur de trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Ordinaires de Classe A et de trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Ordinaires de Classe B;

- Alain Bada, demeurant au 40, rue Gaetan Pirou, 95580 Andilly, France, détenteur de six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Ordinaires de Classe A et de six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Ordinaires de Classe B;

- Stephane Michel-Grosjean, demeurant à 189 Long Xi Lu, Ming Yuan bie shue, maison 731, 200335 Shanghai, China, détenteur de trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Ordinaires de Classe A et de trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Ordinaires de Classe B;

- Patrick Combemorel, demeurant à Le Petit Leige, 03320 Lurcy-Levis, France, détenteur de trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Ordinaires de Classe A et de trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Ordinaires de Classe B;

- Thierry Chetaille, demeurant à 12, rue d'Anjou, 78000 Versailles, France, détenteur de cinq mille (5.000) Parts Ordinaires de Classe A et de cinq mille (5.000) Parts Ordinaires de Classe B;

- David Bagley, demeurant au 6, Garendon road, Shepshed, Leicestershire, LE12 9NX Royaume Uni, détenteur de deux mille cinq cents (2.500) Parts Ordinaires de Classe A et de deux mille cinq cents (2.500) Parts Ordinaires de Classe B;

- Didier Guerin, demeurant à Les Tréssardières, 35490 Gahard, France, détenteur de deux mille cinq cents (2.500) Parts Ordinaires de Classe A et de deux mille cinq cents (2.500) Parts Ordinaires de Classe B;

- Jean-Pierre Leroy, demeurant au 22, rue Auguste Dolnet, F 78740 Vaux-sur-Seine, France, détenteur d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe A et d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe B;

- Giles Easingwood, demeurant à 57 Windrush Drive, Hinckley, Leicestershire, LE100NY Royaume Uni, détenteur d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe A et d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe B;

- Martin Bagley, demeurant au 33, Highfields Drive, Loughborough, Leicestershire, LE11 3JS Royaume Uni, détenteur d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe A et d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe B;

- Michel Vinsonneau, demeurant au 10, Impasse du Picolo 95210 Saint-Gratien, France, détenteur d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe A et d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe B;

- Charles Storino, demeurant au 30, allée du Vert Gallant, 78240 Chambourcy, France, détenteur d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe A et d'un mille deux cent cinquante (1.250) Parts Ordinaires de Classe B; et

- Michel Vaissaire, demeurant à 22, avenue Galliéni, 76130 Mont Saint Aignan, détenteur de vingt-cinq mille (25.000) Parts Ordinaires de Classe A et de vingt-cinq mille (25.000) Parts Ordinaires de Classe B.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 17 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **17.2.** Toute distribution des profits légalement distribuables de la Société (le "Profit Distribuable") devra être affectée aux associés de la manière et dans les montants décrits ci-dessous:

(i) Premièrement, tout Profit Distribuable devra être affecté aux détenteurs des Parts Privilégiées de Classe A, au pro rata du nombre de Parts Privilégiées de Classe A détenues par chacun de ceux-ci, jusqu'à ce que le montant cumulatif

des distributions aux Parts Privilégiées de Classe A soit égal à un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) (le "Premier Montant Préférentiel");

(ii) Deuxièmement, tout Profit Distribuable restant après paiement du Premier Montant Préférentiel (qui pour éviter toute confusion ne sera effectuée qu'une seule fois) devra être affecté aux détenteurs des Parts Privilégiées de Classe B, au pro rata du nombre de Parts Privilégiées de Classe B détenu par chacun de ceux-ci, jusqu'à ce que le montant cumulatif des distributions aux Parts Privilégiées de Classe B soit égal à un revenu d'un taux annuel de 5% calculé sur la valeur totale nominale de l'ensemble des Parts Privilégiées (le "Second Montant Préférentiel");

(iii) Troisièmement, le solde de Profit Distribuable éventuel après paiement du Premier Montant Préférentiel et du Second Montant Préférentiel, devra être affecté aux détenteurs des Parts Ordinaires, au pro rata du nombre de Parts Ordinaires détenu par chacun d'entre eux."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le paragraphe 3 de l'article 17 des statuts de la Société et par conséquent de renuméroter l'article 17.4 en Article 17.3.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société fixé à cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) à quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 4.999.999,-), par rachat et annulation subséquente de la Part Privilégiée de Classe A existante pour un prix de rachat de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-).

Septième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 4.999.999,-), représenté par quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999.999) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties en:

- trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Parts Privilégiées de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Privilégiées"); et
- cinq cents mille (500.000) Parts Ordinaires de Classe A et cinq cent mille (500.000) Parts Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Ordinaires").

Les Parts Privilégiées, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et le droit à toute autre d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Privilégiées.

Les Parts Ordinaires, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et à toute autre distribution d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Ordinaires.

Les Parts Privilégiées et les Parts Ordinaires donnent lieu aux mêmes droits et obligations, sous réserve des dispositions des articles 17 et 19.2 ci-dessous."

Huitième résolution

Suite à la réduction du capital de la Société telle que décide dans la sixième résolution l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 17 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **17.2.** Toute distribution des profits légalement distribuables de la Société (le "Profit Distribuable") devra être affectée aux associés de la manière et dans les montants décrits ci-dessous:

(i) Premièrement, tout Profit Distribuable devra être affecté aux détenteurs des Parts Privilégiées de Classe B, au pro rata du nombre de Parts Privilégiées de Classe B détenu par chacun de ceux-ci, jusqu'à ce que le montant cumulatif des distributions aux Parts Privilégiées de Classe B soit égal à un revenu d'un taux annuel de 5% calculé sur la valeur totale nominale de l'ensemble des Parts Privilégiées (le "Montant Préférentiel");

(ii) Deuxièmement, le solde de Profit Distribuable éventuel après paiement du Montant Préférentiel, devra être affecté aux détenteurs des Parts Ordinaires, au pro rata du nombre de Parts Ordinaires détenu par chacun d'entre eux."

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 2 numéro (1) de l'article 19 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" 19.2. Dans le cas d'une Liquidation (telle que définie ci-dessous), les associés de la Société, auront droit aux produits résultant de la Liquidation (les "Produits") conformément à la méthode ci-dessous:

(1) chaque détenteur de Parts Privilégiées aura le droit de recevoir des Produits, en priorité par rapport à toute distribution aux détenteurs de Parts Ordinaires, un montant par Part Privilégiée égal à la valeur totale nominale de ses Parts Privilégiées augmenté de tout Montant Préférentiel dû mais non payé sur chacune de ses Parts Privilégiées; et [...]"

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BINARD, A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13865. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010050395/468.

(100051516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Sparkling Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 125.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050752/10.

(100052539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Exceliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050753/10.

(100052536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

CSN Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.821.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

M.C.J. Weijermans / Signatures.

Référence de publication: 2010050784/12.

(100052933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.
